



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 197 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le programme de formation personnelle et sociale du ministère de l'Éducation du Québec a été graduellement aboli à partir de 2001 et que ce programme consacrait quelques heures à l'éducation sexuelle durant l'année scolaire, au primaire et au secondaire;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le contenu du programme d'éducation à la sexualité doit être transversal à toutes les matières et donc sous la responsabilité de tout le personnel de l'éducation avec pour résultat que peu le font ou se sentent à l'aise de le faire;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'éducation à la sexualité représentent le contexte idéal pour aborder les sujets tels les rapports égalitaires et respectueux ainsi que les stéréotypes sexuels et hétéro normatifs;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation sexuelle à l'école fournit aux jeunes une occasion de développer un rapport critique face à la sexualité sexiste et stéréotypée qui leur est proposée dans les médias de masse;

CONSIDÉRANT QUE des cours spécifiques d'éducation à la sexualité peuvent mobiliser les jeunes dans une réflexion autocritique quant à la nature de leurs comportements et attitudes sexuels;

CONSIDÉRANT QUE des cours spécifiques d'éducation à la sexualité pourront permettre aux jeunes de développer une meilleure estime de soi, un sens critique et de saines habitudes de vie, notamment au niveau des rapports égalitaires dans leur vie amoureuse;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec et du ministère de l'Éducation d'instaurer des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétéro sexistes.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson

19 octobre 2000
Date